

Réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) de l'installation de stockage des déchets de Gadji

20 mai 2016

Port Laguerre

Ordre du jour

14h00-14h15

Accueil des participants

14h15-16h

- Validation du relevé de conclusions du 07/10 et suivi des actions décidées lors du précédent CLIC ;
- **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL AUTOUR DE L'ISD DE GADJI (SOPRONER) ;**
- Point sur l'avancée du dossier de stockage- inertage des cendres de Prony Energies - ISSV Vallon EST (PE)
- Présentation d'une fiche de situation et des perspectives globales du traitement et de la valorisation des cendres volantes et des mâchefers – (PE-CSP)
- Production d'une fiche relative à l'activité Draingom (CSP)

16h00-16h15

Présentation de la procédure d'enfouissement des déchets issus de l'incendie de Serdis-Ducos (CSP)

16h15-16h30

Modifications effectuées sur l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji (DENV)

16h30-16h45

Echanges / questions diverses

16h45-17h00

Calendrier et points à aborder aux prochaines réunions du CLIC

17h00

Fin de réunion

Rappels des décisions de la réunion précédente

Thème	Responsable	Décisions	Etat d'avancement
Etude de l'état environnemental autour de l'ISD de Gadjî : Justin Gaïa souhaite que les résultats et conclusions de l'étude de l'état environnemental soient présentés au format d'une réunion publique	Prov. Sud	Accord favorable sur le principe. A organiser pour le prochain CLIC.	Le CLIC du 20 mai 2015 est dédié à la présentation des résultats de l'étude de l'état environnemental autour de l'ISD de Gadjî. La presse est conviée à chaque CLIC et le rapport sera prochainement mis en ligne sur le site internet de la province Sud.
Plateforme de traitement des PUNR	CSP	Réalisation d'une fiche technique sur le procédé Draigom incluant le certificat de conformité de non lixiviation	Présentée en séance

Rappels des décisions de la réunion précédente

Thème	Responsable	Décisions	Etat d'avancement
A l'ordre du jour de la prochaine réunion du CLIC	P.Sud	<p>Les sujets proposés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Restitution des résultats et conclusions de l'étude de l'état environnemental ;• Point sur l'avancée du dossier ISSV Vallon EST ;• Présentation d'une fiche de situation et des perspectives globales du traitement des cendres volantes et des mâchefers• Production d'une fiche relative à l'activité Draingom.	<p>En séance</p>

DIAGNOSTICS - ÉTUDES - MAÎTRISE D'ŒUVRE - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

GINGER
SOPRONER

Quelle influence de l'ISD de Gadji sur son environnement ?

CLIC 20 /05/2016

Au cœur de la qualité de la vie



Sommaire

➤ I. Contexte

➤ II. Eaux



Contrôle/Impact

➤ III. Sédiments



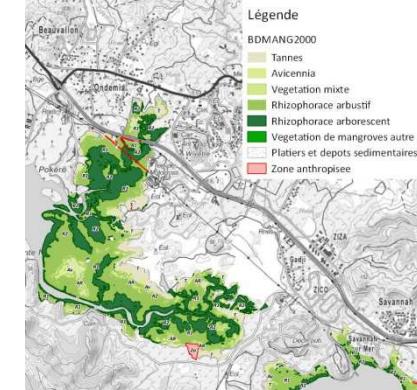
Contrôle/Impact

➤ IV. Bioaccumulation



Contrôle/Impact

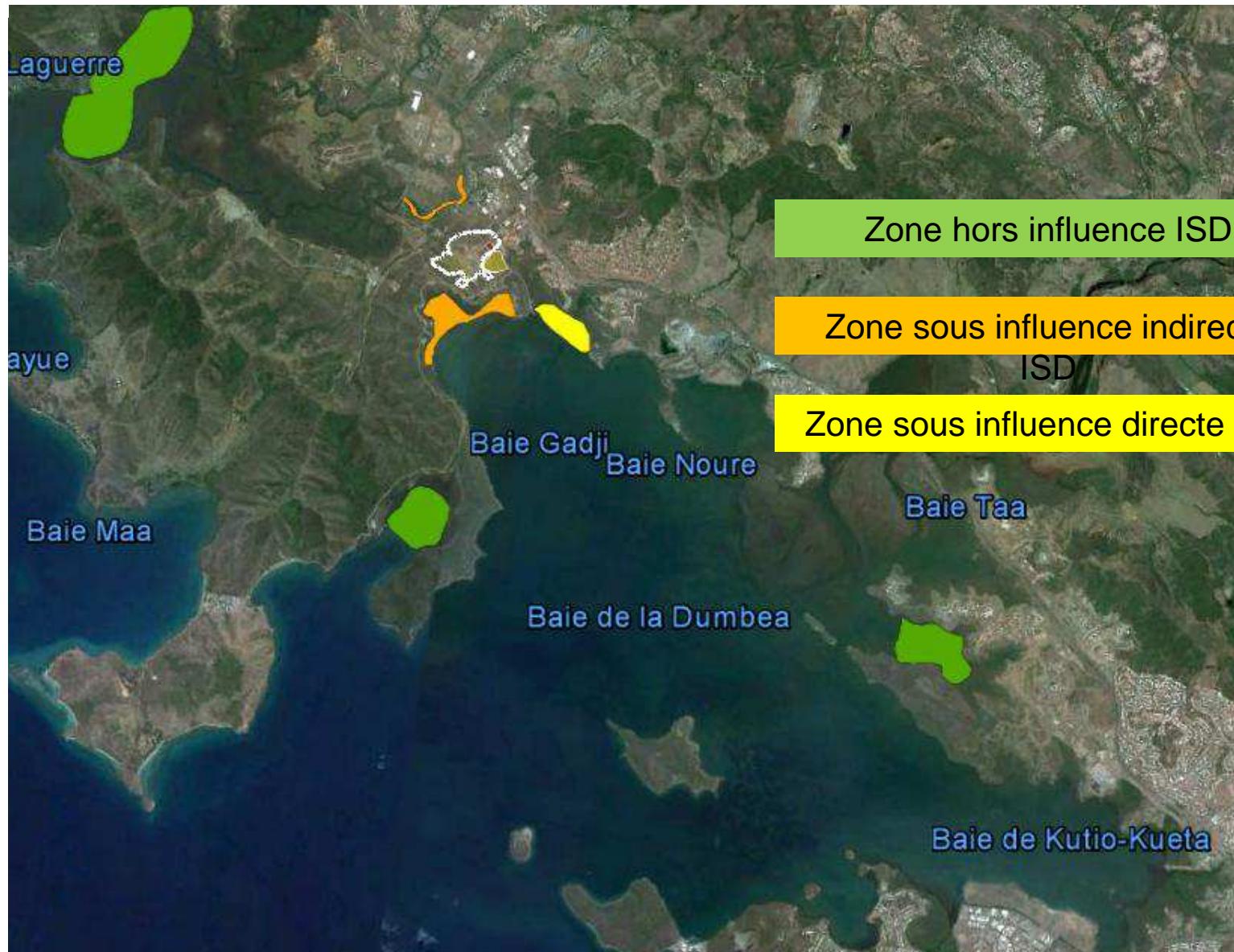
➤ V. Mangrove



Avant/Après

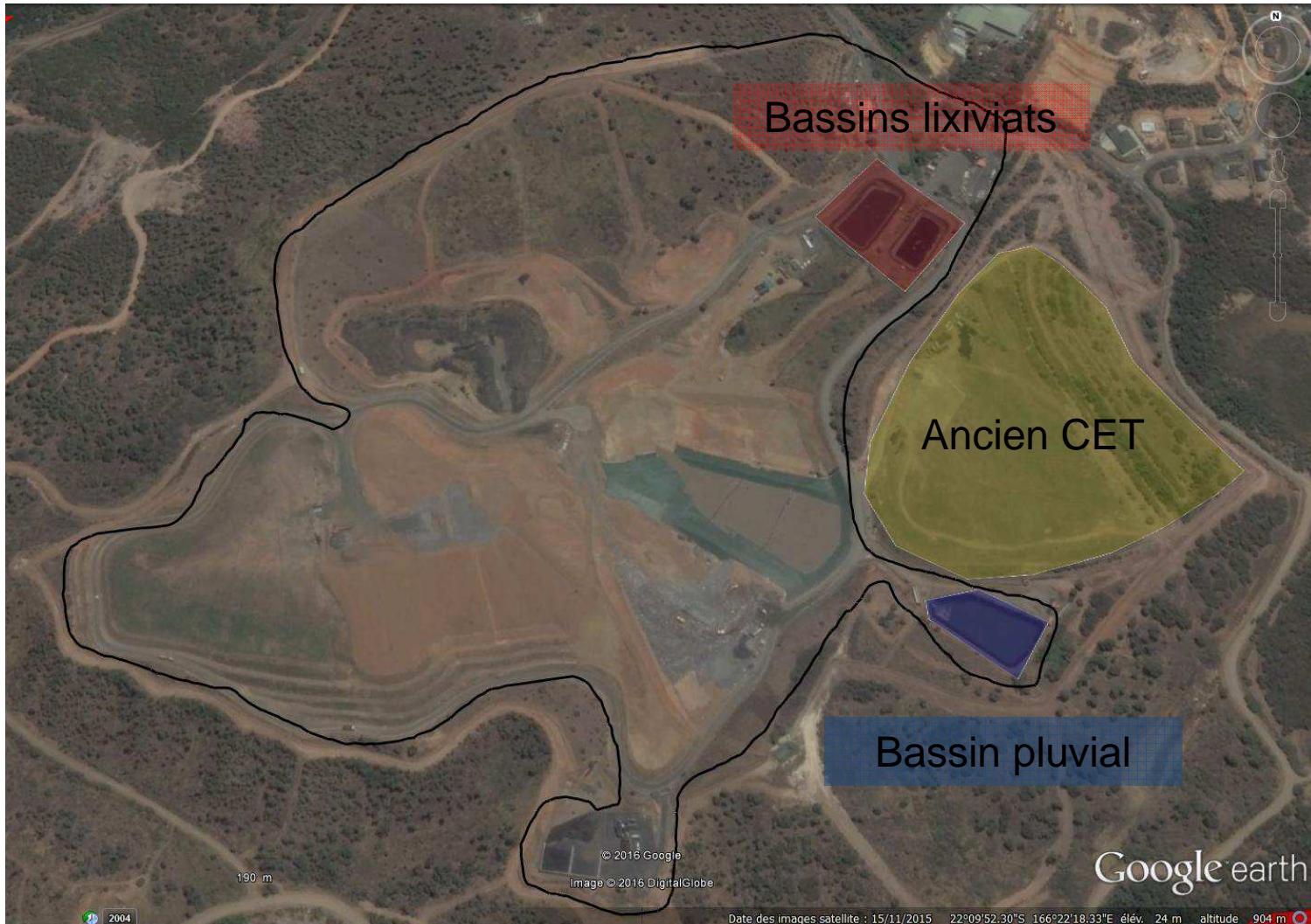


I. Contexte





I. Contexte





II. Eau de surface



- ❖ 5 prélèvements
- ❖ Valeurs comparées aux valeurs limites fixées par l'arrêté n° 915-2005/PS du 22 Juillet 2005 d'exploitation de l'ISD
- ❖ Prélèvements réalisés en deux fois du fait de l'absence d'eau en sortie de l'ISD



II. Eau de surface

❖ Métaux analysés

- ▶ aucun dépassement n'est observé
- ▶ pas d'Arsenic décelé

❖ Paramètres eutrophisants (perturbateur potentiel) et physico-chimiques

- ▶ aucun dépassement observé
- ▶ exceptions P3 et P4 : non imputable à l'ISD

❖ Paramètres bactériologiques (contamination fécale) :

- ▶ Présence de salmonelles après épisode pluvieux
- ▶ Concentrations dans la gamme de valeur caractérisant une eau de ruissellement

❖ En Conclusion

- ▶ **conformité des analyses à l'arrêté du 22 juillet 2005**



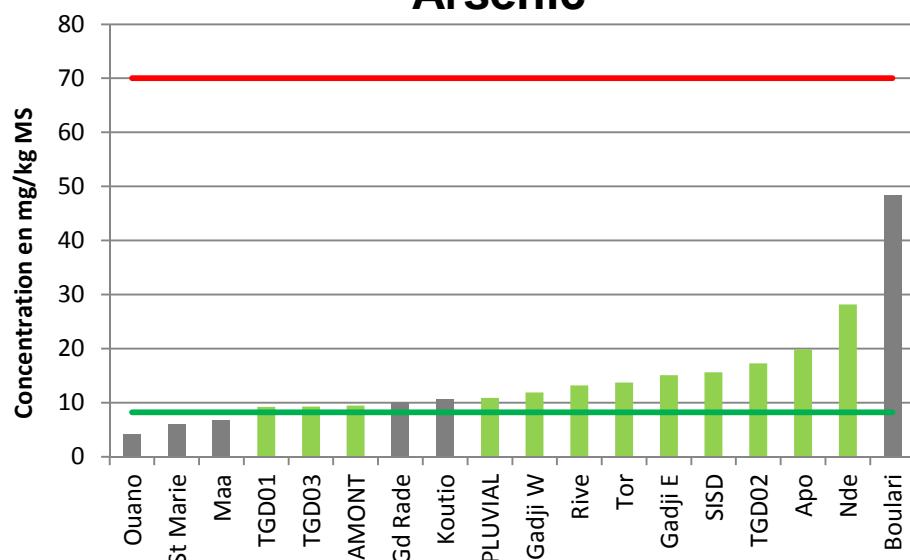
III. Séiments



- ❖ 12 prélèvements
- ❖ 9 métaux (Cd, Hg, Pb, Ni, Cr, As, Zn, Se, Sb) & 12 Hydrocarbures analysés
- ❖ 2 référentiels de comparaison : Arrêté métropolitain et guide américain

III. Séiments

- Dépassements constatés sur l'ensemble de la zone (Arsenic, Nickel et Chrome) : pas de spécificités liées à l'ISD
 - ❖ Dépassements élevés pour les métaux caractéristiques de la Nouvelle-Calédonie (Nickel et Chrome)
 - ❖ Dépassements modestes pour les autres paramètres (Arsenic et HAP)
 - ❖ Concentrations inférieures à celles mesurées en baie de Bouari



Origine de l'Arsenic :
 tellurique & combustion de
 produits fossiles, volcans et
 feux de forêt

III. Séiments

Référentiel Américain de la NOAA : Arsenic



Qualité des sédiments en As selon la NOAA
Etude environnementale ISD

Format : A3
Echelle :
1:40000

Dessinateur : THE
Affaire N° : A001.15034.0001
Fichier :
Sediments_As2.mxd



III. Séiments

Référentiel Américain de la NOAA : Nickel



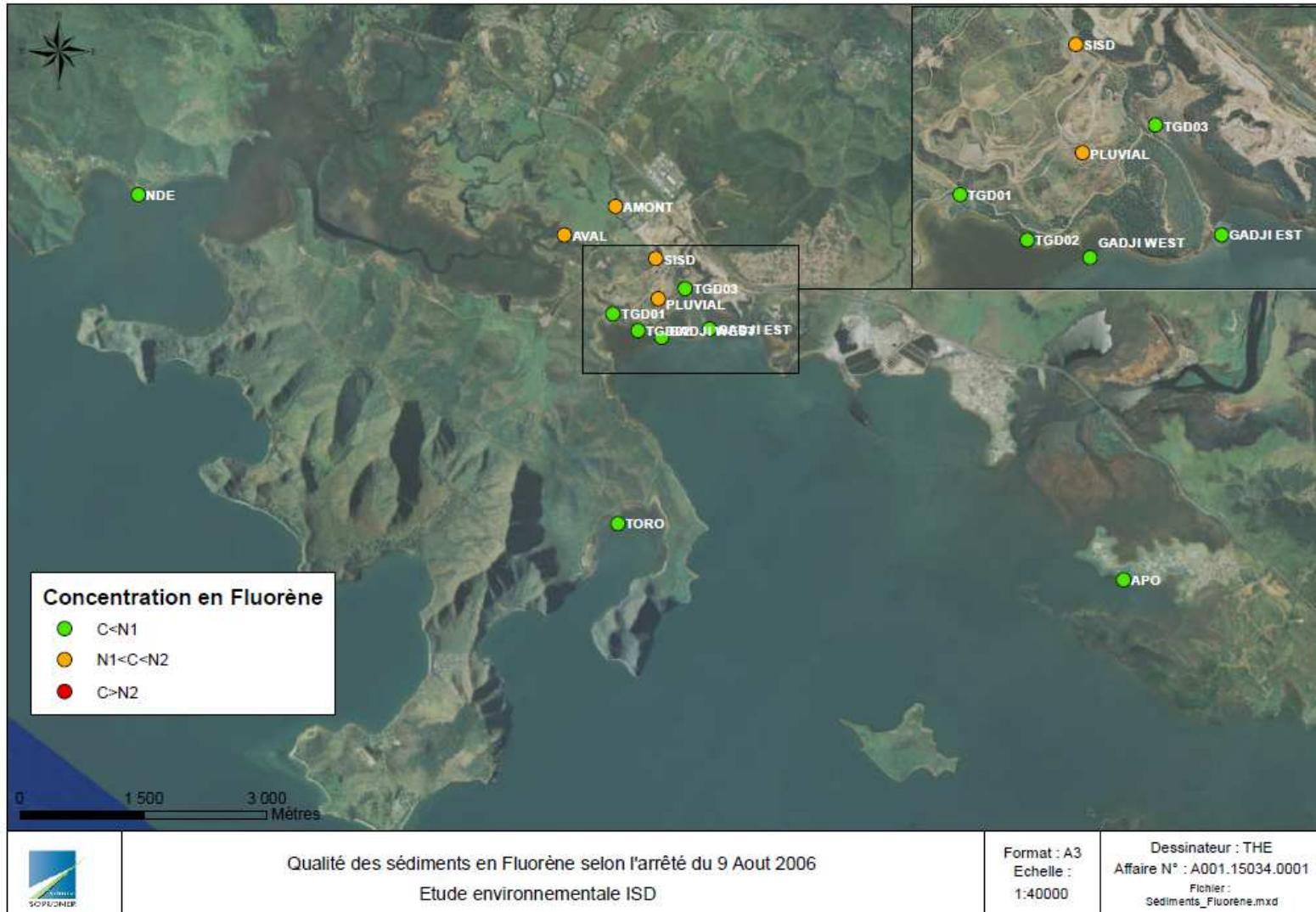
Qualité des sédiments en Ni selon la NOAA
Etude environnementale ISD

Format : A3
Echelle :
1:40000
Dessinateur : THE
Affaire N° : A001.15034.0001
Fichier :
Sédiments_Ni2.mxd



III. Séiments

Référentiel métropolitain : Fluorène





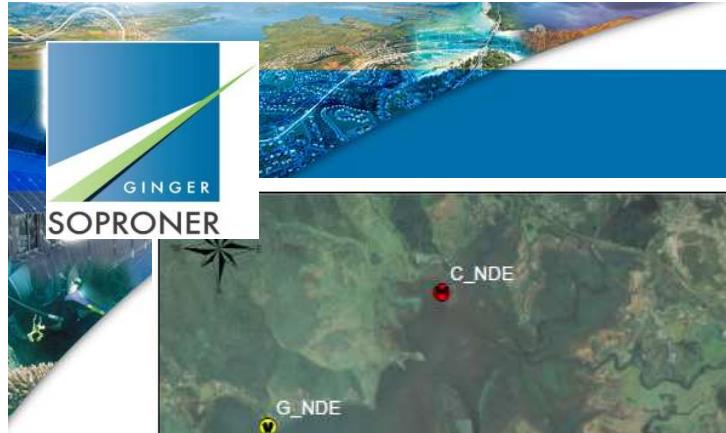
III. Séiments



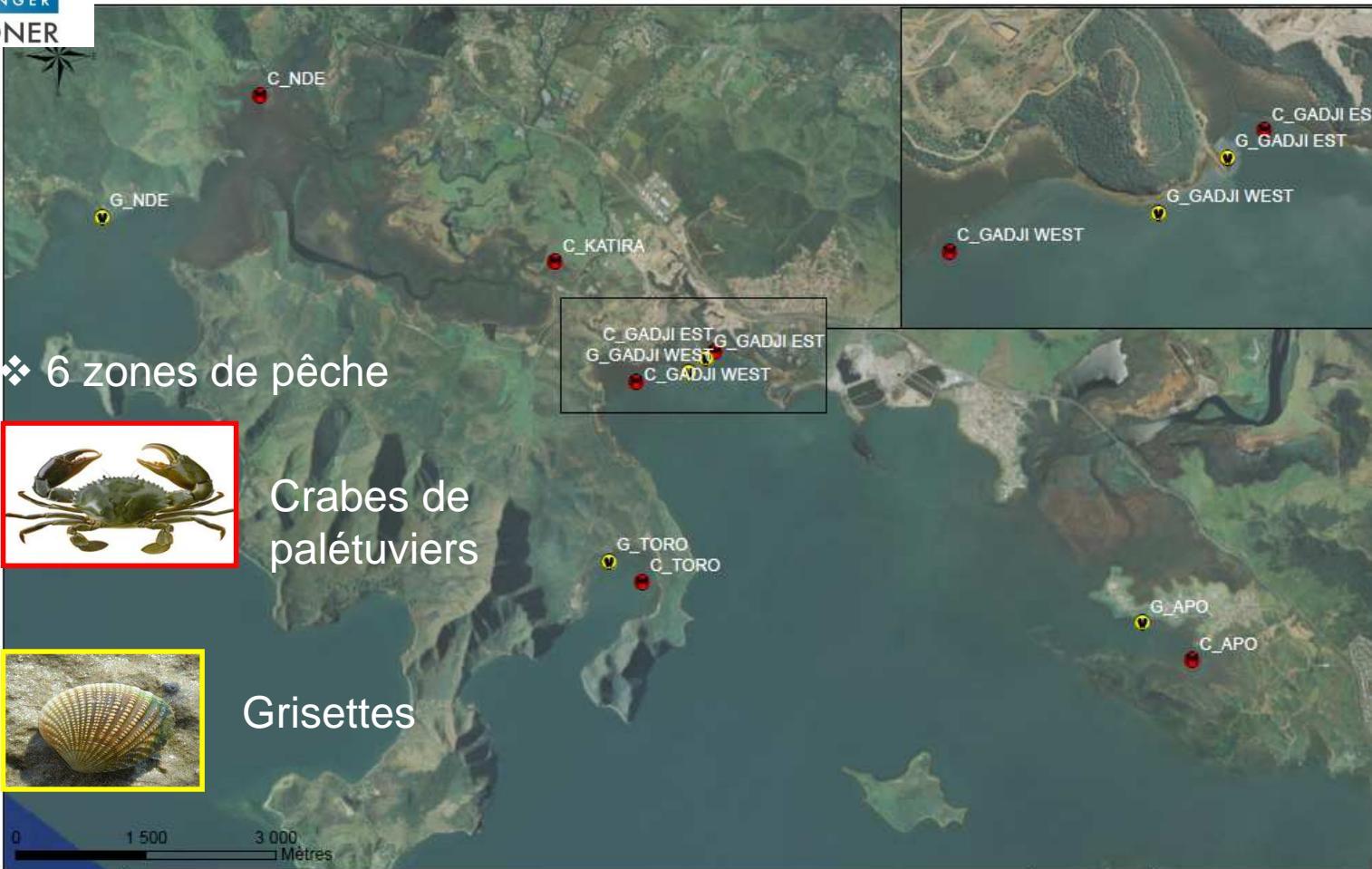
- Pas de Cadmium, Mercure et Sélénium détectés
- Niveaux généralement faibles et sous les seuils de référence
- Présence de traces HAP autour de l'ISD et dans la zone de la rivière uniquement

❖ En Conclusion

- **Faible incidence environnementale de ces sédiments autour de l'ISD et sur la zone d'étude**



IV. Bio-indicateurs



- ❖ 6 zones de pêche



Crabes de palétuviers



Grilettes

- ❖ Analyse dans les chairs cuites de 5 métaux (Cd, Hg, Pb, As et Se)
- ❖ Comparaison à une norme Européenne et des valeurs toxicologiques de référence (VTR)
- ❖ QD : Quotient de Danger = Consommation moyenne (g/semaine) / quantité maximale hebdomadaire théorique seuil (g/semaine) issue des VTR.

IV. Bio-indicateurs



❖ Résultats entre zones de prélèvement pour le Crabe :

- Pour le **Cadmium** et le **Plomb** : métaux peu ou pas bioaccumulés
- Pour le **Mercure** : variations entre zones peu marquées
- Pour l'**Arsenic** et le **Sélénum** :
 - les zones de Gadji West et Gadji Est présentent les valeurs les plus élevées
 - concentrations en As élevées sur l'ensemble de territoire avec un maximum à Ouano sur des grisettes



IV. Bio-indicateurs



❖ Résultats réglementaires CE:

- 100% de conformité pour le Mercure, Plomb et Cadmium

❖ Résultats sanitaires :

- Quotient de Danger inférieur à 1 pour tous les métaux pris isolément
- Risque lié à la consommation de crabes apparaît comme peu probable



IV. Bio-indicateurs



❖ Résultats entre zones de prélèvement pour les grisettes :

- Pour l'**Arsenic** : valeurs moyennes les plus élevées pour les grisettes en baie de Toro
- Pour le **Sélénum** : variations entre zones peu marquées
- Pour le **Mercure** et le **Cadmium** : concentrations moyennes plus élevées sur Gadji Est et West et proches de celles mesurées en baie de Toro
- Pour le **Plomb** : Gadji Ouest présente la concentration moyenne la plus élevée suivie de la baie de Toro et de Gadji Est



IV. Bio-indicateurs



❖ Résultats réglementaires CE:

- 100% de conformité pour le **Mercure** et **Cadmium**
- 1 lot sur 18 non conforme pour le **Plomb** (Gadji Ouest, sur une zone potentielle de dépôt sauvage d'ordures)

❖ Résultats sanitaires :

- Quotient de Danger inférieur à 1 pour tous les métaux
- Exception pour le **Plomb** à Gadji (Est et Ouest) et en baie de Toro
- Risque lié à la consommation de grisettes apparaît comme peu probable
- Exception faite pour un groupe hypothétique de gros consommateurs (452 g/semaine)



IV. Bio-indicateurs





IV. Bio-indicateurs

❖ En Conclusion

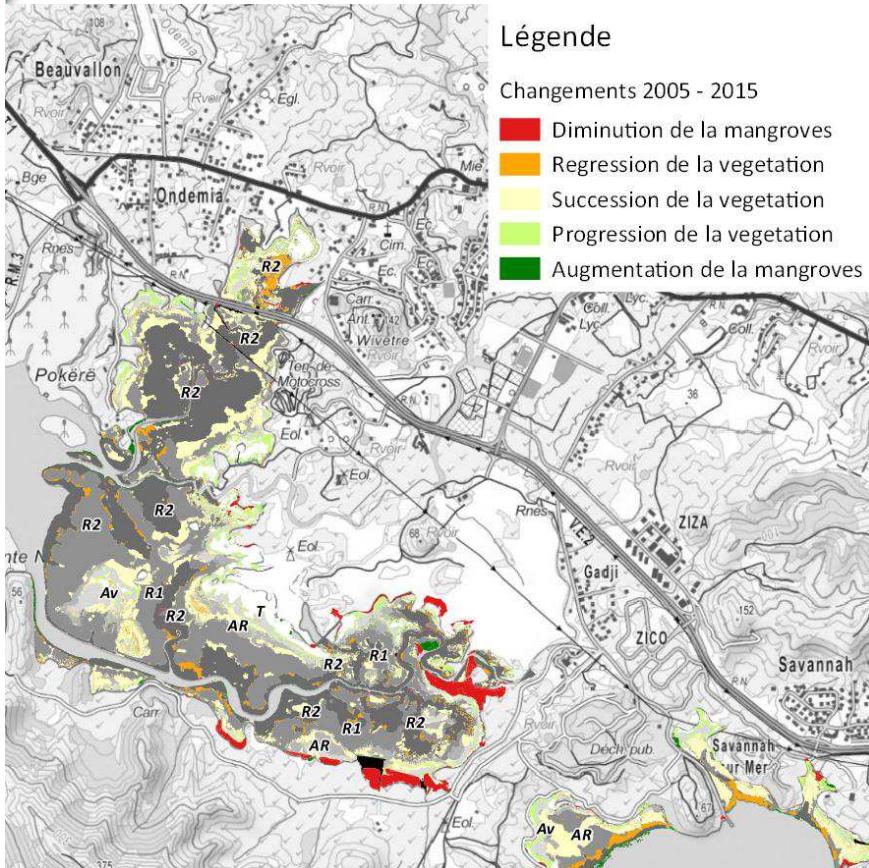
- ▶ Plus grande bioaccumulation de certains métaux en baie de Gadji & souvent proche de celles de la baie de Toro prise en référence :
 - Mécanisme de bioaccumulation trophique complexe
 - Influence probable à plus large échelle que celle du bassin versant de la baie de Gadji où se trouve l'ISD.
 - Echantillonnage insuffisant
- ▶ Niveaux plus bas de bioaccumulation des crabes (As et Se) dans la Katiramona :
 - sous le vent des alizés
 - en aval hydraulique d'une partie des eaux de ruissellement de l'ISD

Eléments qui écartent à priori la responsabilité de l'ISD

Dans ce contexte et à la lumière des données disponibles aucune conclusion sérieuse ne pourrait être émise sur la responsabilité de l'ISD.

V. Cartographie des mangroves

➤ 555 ha de mangroves cartographié par Bluecham sur la base d'images satellites haute résolution datant de 2005 et de 2015.

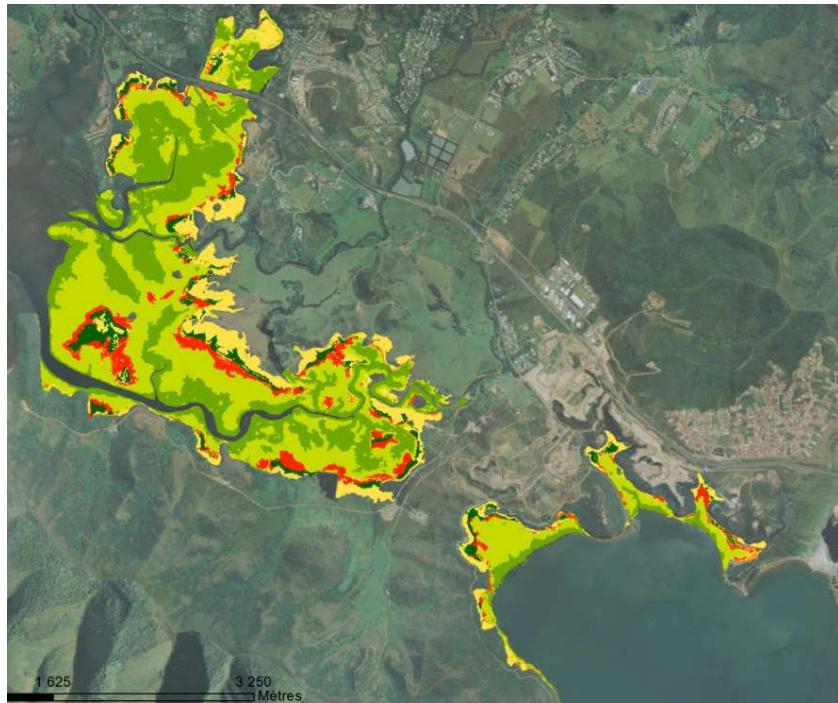


❖ Résultats des évolutions constatées

- **perte localisée** principalement sur le pourtour de la mangrove qui borde la Katiramona
- **Régression de la hauteur des Rhizophoras** qui passent du stade arborescent au stade arbustif

V. Cartographie des mangroves

❖ En Conclusion



Perte de mangrove s'expliquant par les aménagements sur les tannes. Non liée aux activités de l'ISD de Gadji

Régression non expliquée en Baie de Gadji. L'extension géographique du phénomène montre qu'elle est non liée aux activités de l'ISD de Gadji



Conclusions et perspectives

- ❖ Sur l'Eau

Conformité des analyses à l'arrêté du 22 juillet 2005

Pas d'Arsenic décelé

- ❖ Sur le Sédiment

Dépassements des seuils de référence constatés sur l'ensemble de la zone (Arsenic, HAP, Nickel et Chrome) : pas de spécificités liées à l'ISD

Faible incidence environnementale de ces sédiments autour de l'ISD et sur la zone d'étude

➤ Absence de références réglementaires en Nouvelle Calédonie nous a conduit à comparer les résultats à des valeurs seuils **non spécifiques au contexte Calédonien**



Conclusions et perspectives

❖ Sur les Bio-indicateurs

A la lumière des données disponibles aucune conclusion sérieuse ne pourrait être émise sur la responsabilité de l'ISD

- Représentativité des données de crabes discutable du fait de la petite taille des échantillons => tendances à confirmer
- Méconnaissance des voies d'accumulation trophique des crabes
- Analyse de risque préliminaire basée sur certaines hypothèses
 1. Spéciation de l'As et MeHg
 2. Consommation
 3. Apports par l'alimentation générale = 0
 4. Cas d'un adulte de 60 kg

❖ Sur les Mangroves

Perte de mangrove s'expliquant par les aménagements sur les tannes. Non liée aux activités de l'ISD de Gadji

Régression non expliquée en Baie de Gadji

L'extension géographique du phénomène montre qu'elle est non liée aux activités de l'ISD de Gadji



PROJET DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES CENDRES

– Site du Vallon Est –



PRESENTATION AU CLIC – le 11 mai 2016

Sommaire

- > Etat d'avancement du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE)
- > Etat d'avancement du Dossier d'Autorisation de Défrichement (DAD)
- > Etat d'avancement du Permis de Construire (PC)



Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE)

- > Notification de la mise à disposition du foncier le 15 décembre 2015
- > Dépôt du DDAE à la DIMENC le 22 janvier 2016
- > Recevabilité du dossier par la DIMENC et affichages réglementaires
- > **Enquête Publique du 02 au 27 mai 2016**
- > A l'issue de l'enquête publique
 - > Le Commissaire Enquêteur a 8 jours pour envoyer les observations
 - > Sous 15 jours, le pétitionnaire retourne son mémoire en réponse
 - > Si projet est validé, élaboration d'un projet d'Arrêté Provincial (AP) (durée non encadrée)
 - > Le projet d'Arrêté Provincial est soumis au demandeur qui a 15 jours pour faire ses éventuelles remarques
- > **Finalisation de l'AP et parution au JO (estimé pour septembre / octobre 2016)**



Dossier de Demande d'Autorisation de Défrichement (DAD)

- > Notification de la mise à disposition du foncier le 15 décembre 2015
- > Dépôt du DAD à la DENV le 28 janvier 2016
- > Dossier réputé complet par la DENV (absence de remarques sous 2 mois)
- > En cours d'instruction
 - > Délai d'instruction de 6 mois maximum
- > Finalisation de l'AP estimée pour octobre 2016



Permis de Construire (PC)

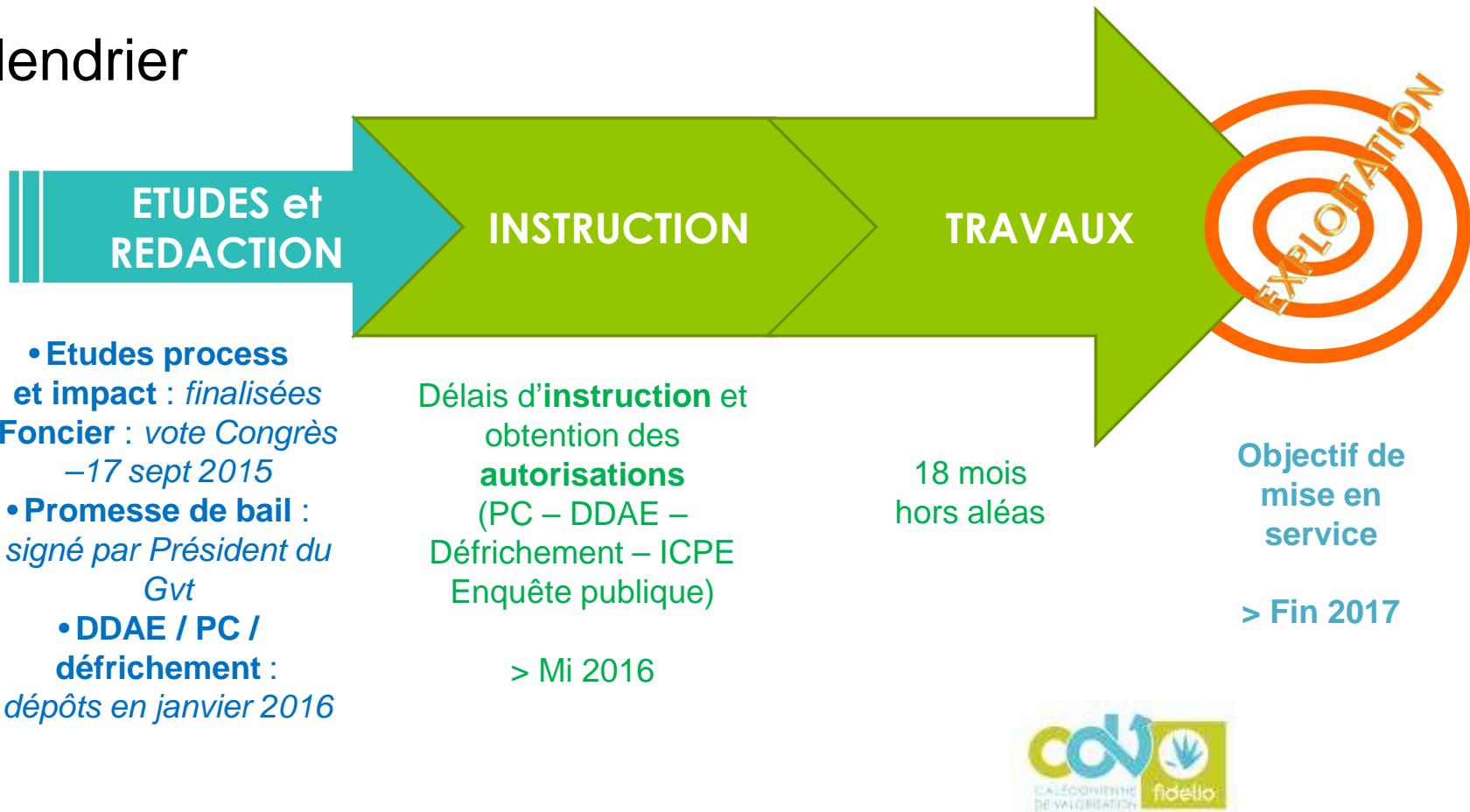
- > Notification de la mise à disposition du foncier le 15 décembre 2015
- > Dépôt du PC à la DAF le 21 janvier 2016
- > Dossier réputé complet par la DAF le 20 février 2016
- > **En cours d'instruction**
 - > Délai de 4 mois d'instruction (PC avec notice d'impact)
- > **Délivrance du PC estimée pour juillet 2016**



Les chiffres clefs du projet

- > Volume total maximum stocké sur 30 ans : 1,4 MT de cendres sèches

Calendrier





Merci de votre attention

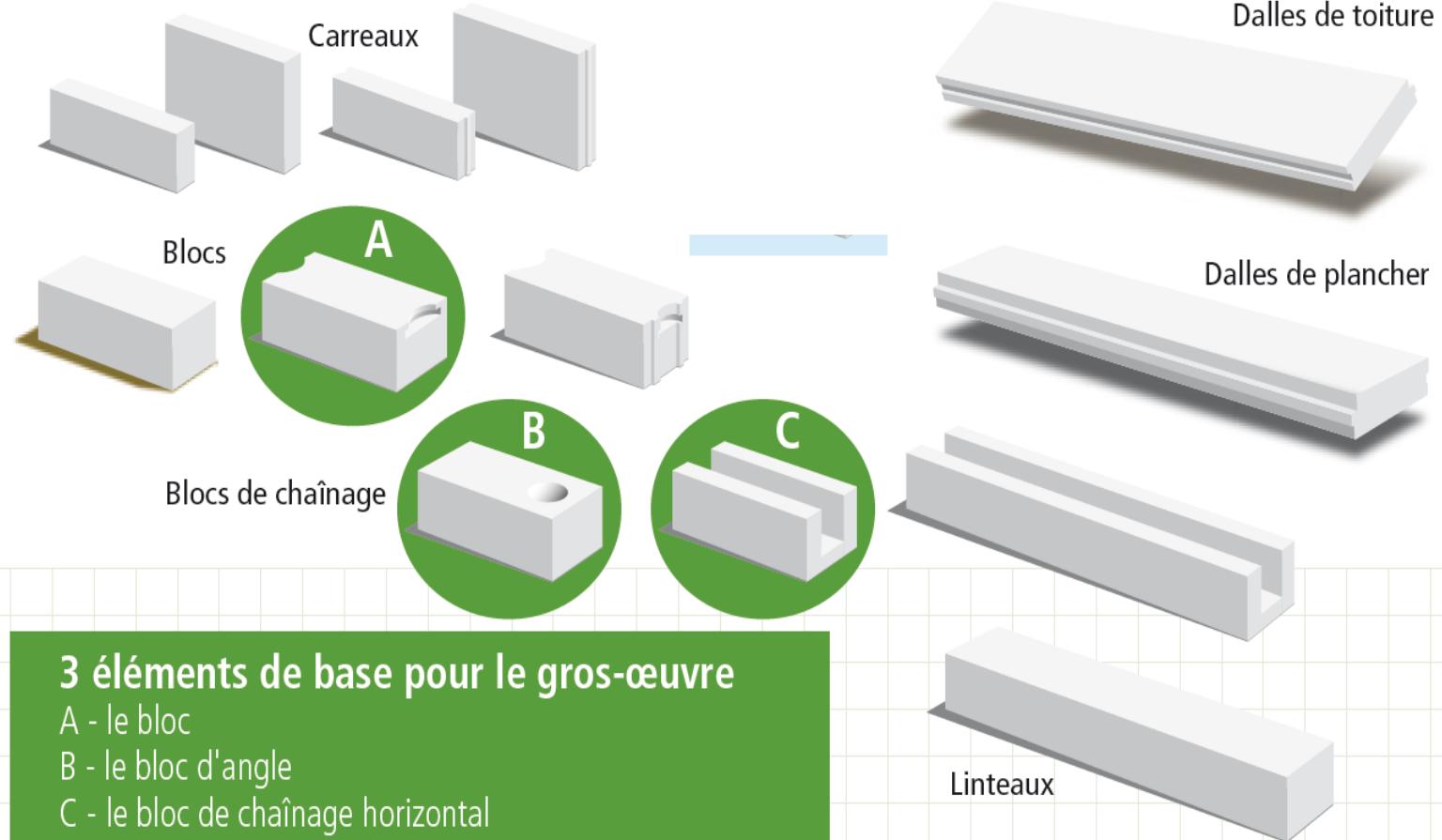
**Comité Local d'Information
et de Concertation du
20 mai 2016
de l'ISD de Gadji**

**VALORISATION
DES CENDRES
VOLANTES DE
CHARBON EN
BETON
CELLULAIRE**

QU'EST-CE QUE LE BETON CELLULAIRE ?

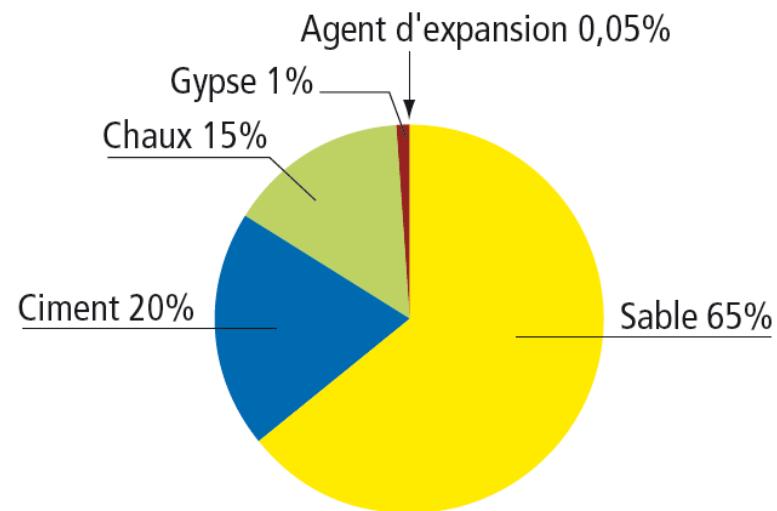
- Le béton cellulaire a été développé en 1924 par un architecte Suédois qui recherchait des propriétés similaires au bois – une bonne isolation thermique, un produit résistant et facile à travailler et sans les inconvénients du bois puisque le béton cellulaire est résistant au feu et est imputrescible
- Ce matériau a très haute isolation thermique et utilisé aussi bien pour des constructions internes qu'externes
- Le béton cellulaire se présente sous forme de briques et de panneaux (muraux, sols et toitures)

MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN BETON CELLULAIRE



CONSTITUANTS DU BETON CELLULAIRE

- Le béton cellulaire est un produit préfabriqué qui s'obtient en combinant de la silice (soit sous forme de sable ou **de cendres volantes**), du ciment, de la chaux, de l'eau et un agent d'expansion la poudre d'aluminium.



BLOC DE BETON CELLULAIRE A BASE DE CVC





CALÉDONIENNE
DE SERVICES
PUBLICS

PRÉSENTATION I.S.D.N.D. DE GADJI

DRAIN GOM

Comité Local d'Information et de
Concertation
Païta, le 20 mai 2016

DRAININGOM – FICHE PRODUIT

- Nom générique : DRAININGOM ®
- Nature et aspect du produit : Plalettes de pneus cisaillées
- NORME AFNOR : XP T 47-751 juillet 2006
- DRAININGOM est un procédé de valorisation matière agrée (Décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002)
- Calibre : de 50 mm à 150 mm
- Qualité produit:
- Les matériaux drainants DRAININGOM proviennent exclusivement des centres de cisaillage agréés
- Le DRAININGOM est fabriqué suivant un cahier des charges précis, prévoyant entre autre, la granulométrie des plalettes de pneus cisaillés, la proportion de type de pneus utilisés, etc....

DRAININGOM – QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE



STABILITE CHIMIQUE

- Le laboratoire national des eaux de la ville de Marseille atteste que le DRAININGOM ne produit pas de lixiviats ni de fines et que les eaux provenant de ces bassins peuvent être rejetées dans le milieu naturel et réseaux EP.
- Le texte visé par le ministère de l'écologie et du développement durable confirme que le DRAININGOM n'est pas polluant (DPPR/SDPD/ED n°02 du 1/07/2002)

DRAININGOM – QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- L'étude confiée à un laboratoire international indépendant (SGS) a démontré qu'il n'existe aucun impact avéré et atteste de la non toxicité en sortie de bassin en DRAININGOM (rapports SGS ME08-04830 et ME08-04364)
- Les eaux rejetées au milieu naturel respectent les valeurs limites réglementaires fixées par l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement –article 32-





CALEDONIENNE
DE SERVICES
PUBLICS

PRÉSENTATION I.S.D.N.D. DE GADJI

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DU SINISTRE DU COMPLEXE SERDIS/FOIR'FOUILLE/ CHAMPION

Comité Local d'Information et de
Concertation

Païta, le 20 mai 2016

SOMMAIRE



- LE SINISTRE
- SOLLICITATION DE LA CSP
- TRAITEMENT ET MODE OPÉRATOIRE
- DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

LE SINISTRE

- L'incendie s'est déclarée le 4 février 2016 dans le complexe SERDIS / FOIRFOUILLE / CHAMPION exploité par le Groupe BALLANDE
- la société Ballande a sollicité la CSP en concertation avec la DENV pour prendre en charge les déchets d'origine alimentaire entreposés sur le site en vue de leur enfouissement sur l'installation de stockage de Gadji.
- Les déchets reçus à l'ISD :
 - de denrées alimentaires périssables non souillées contenues dans les locaux frigorifiques,
 - de marchandises, de DIB et de denrées non périssables en partie calcinés et souillés par les eaux d'extinction de l'incendie.

SOLLICITATION DE LA CSP

- Le Groupe **BALLANDE**, qui est le producteur de ces déchets, a mandaté la société **KAWANA CONSEIL** pour réaliser le prétraitement et le transport de ces déchets.
- La CSP a pris en charge uniquement les DIB et les denrées alimentaires périssables non souillées en vue de les stocker sur l'ISD de Gadji. Le gisement a été évalué dans un premier temps à 300 t de déchets.
- Avant leur transport vers l'ISD de Gadji, les déchets ont subi un prétraitement : mélange des déchets avec un matériau inerte (terre) afin d'obtenir un mélange de siccité supérieure à 30% et limiter les odeurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Compte tenu de la situation d'urgence, la CSP a pris en charge les déchets, avec l'autorisation de la DENV sous réserve de certaines conditions :
 - Etablir le protocole de sécurité et la fiche d'information préalable
 - Etablir le certificat d'acceptation préalable
 - Réaliser les tests et les analyses prévus en annexe du certificat d'acceptation préalable par un laboratoire agréé :
 - Analyses sur le déchet brut
 - Mesure de siccité du déchet brut et sa fraction soluble
 - Test de lixiviation normalisé NF EN 12457-2
 - Garantie sur la non présence d'amiante
- Pour être admis définitivement sur l'installation de stockage, le certificat d'acceptation devra être validé par la CSP en fonction des résultats des analyses et tests.

MODE OPERATOIRE

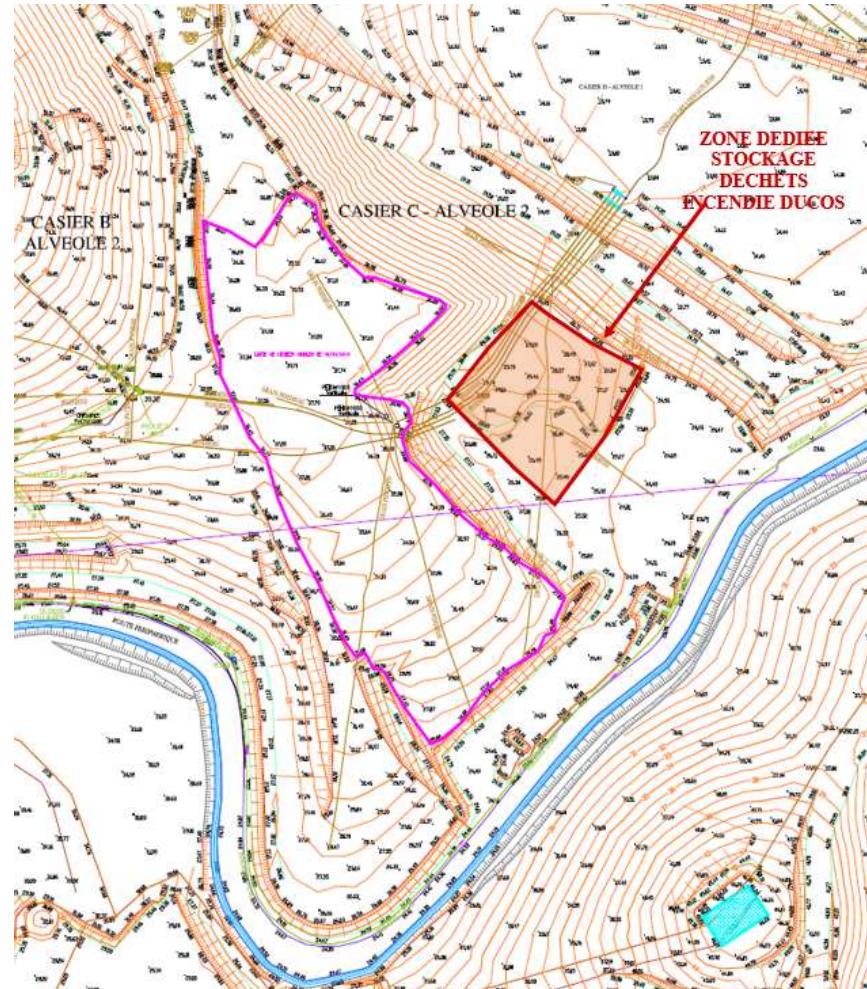
- Les déchets ont été stockés et confinés provisoirement, sur une zone dédiée, dans l'attente des résultats des analyses.
- La CSP a procédé à un **contrôle visuel** des premiers chargements à leur départ du site de prétraitement et sur tous les chargements à leur arrivée sur le site de Gadji.
- La CSP a demandé la transmission d'un planning quotidien précisant le nombre de chargements et la plage horaire de livraison.
- Pour chaque admission, la CSP a consigné :
 - les quantités et les caractéristiques des déchets,
 - le lieu de provenance et l'identité du producteur,
 - la date et l'heure de réception,
 - l'identité du transporteur,
 - le résultat des contrôles d'admission.



MODE OPÉRATOIRE



- Une zone de réception et de stockage dédiée a été aménagée en contre bas de la zone en exploitation (casier C2).
- La zone, réalisée à l'aide de merlons de terre et d'un lit d'argile compactée, a permis d'isoler les déchets dans l'attente de l'acceptation définitive des déchets.



MODE OPÉRATOIRE

- La CSP a mis à disposition les moyens humains et techniques suivants :

Réalisation de la zone de stockage dédiée :

- Deux conducteurs d'engin,
- Une pelleteuse hydraulique,
- Un tombereau.

Opérations de réception et de stockage :

- Un agent de guidage
- Un conducteur d'engin
- Une pelleteuse hydraulique

Recouvrement avec matériaux inertes après chaque benne réceptionnée



DEROULEMENT ET BILAN DE L'OPERATION

- Durée de l'opération et tonnage pris en charge
 - Evacuation des déchets du 23 février au 31 mars 2016
 - Tonnage traité 2 300 t (DIB, mélange terre + déchets)
- Acceptation définitive des déchets
 - 10 prélèvements réalisés entre le 3 février et le 16 mars 2016
 - Analyses réalisées par le laboratoire Wessling en Métropole.
 - Résultats des analyses conformes aux critères d'acceptation :
(mesure de siccité, analyses sur déchets bruts, test de lixiviation).

Renforcement des prescriptions réglementaires de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

Renforcement des prescriptions réglementaires de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

- Arrêté d'autorisation n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005
- Arrêté de prescriptions complémentaires n° 3988-2011/ARR/DENV du 20 janvier 2012 (prescriptions relatives aux garanties financières)
- Arrêté de prescriptions complémentaires n° 2183-2014/ARR/DENV du 9 août 2014 (prescriptions relatives à l'activité Draingom)

Mise à jour de l'arrêté modifié n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 dans le cadre des évolutions réglementaires métropolitaines et des techniques d'exploitation du site

- Arrêté n° 425-2016/ARR/DENV du 10 mars 2016 fixant des prescriptions complémentaires à l'arrêté modifié n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 autorisant la CSP à exploiter l'ISD.

Renforcement des prescriptions réglementaires de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

Superficies de fond et de couverture des casiers (article 1.4.1) :

Mise à jour des superficies des casiers avec les surfaces réelles

Casier	Superficie de fond	Superficie de couverture
A	9383 m ²	36 578 m ²
B	8835 m ²	34 960 m ²
C	10 645 m ²	19 200 m ²
D	11 932 m ²	25 000 m ²
E	11 696 m ²	53 400 m ²
F	13 544 m ²	32 800 m ²
Casier amiante (fermé)	769 m ²	769 m ²



Renforcement des prescriptions réglementaires de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadjî

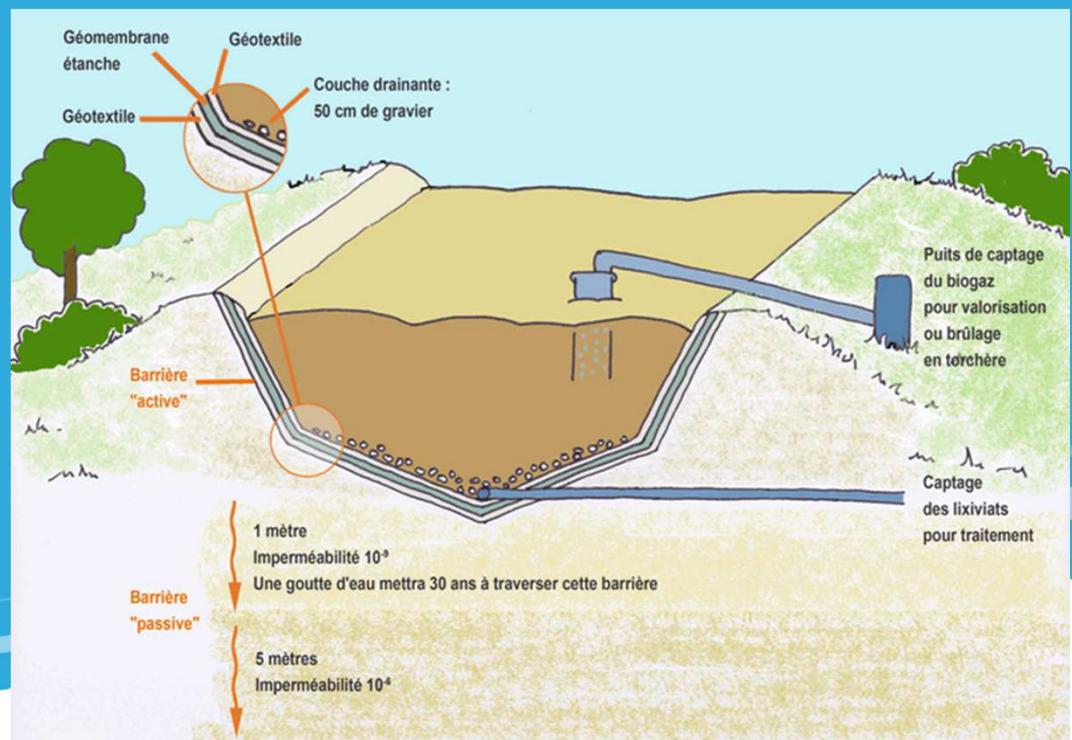
Dispositif de confinement en fond de casiers (article 1.4.1) :

► Améliorations techniques de la barrière de sécurité active :

- Rajout d'un géotextile anti-poinçonnement et d'un géotextile anti-UV (sur les flancs de talus) entre la géomembrane et la couche de drainage
- Possibilité d'utiliser, en remplacement du drainant minéral (galets de rivière), des broyats de pneumatiques usagés répondant à certaines spécificités techniques

► Améliorations techniques de la barrière de sécurité passive :

- Augmentation de la couche de fond de forme du casier (épaisseur des différentes couches de structure passant de 0,8 mètre à 1 mètre)
- Renforcement de la barrière passive sur les flancs avec mise en place, en complément du géosynthétique bentonitique (GSB), d'une couche minérale argileuse de 50 cm d'épaisseur sur une hauteur d'eau moins 0,6 mètre par rapport à la surface du substratum (soit 30 cm au-dessus de la surface de la couche d'argile rapportée).



Renforcement des prescriptions réglementaires de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

Gestion des lixiviats (article 1.4.2) :

- Volume total de rétention : 7000 m³ répartis en deux bassins de 3000m³ et 4000m³ ;
- Campagne de traitement par osmose inverse autant que de besoin (en général 2 fois par an) ;
- Les eaux traitées sont rejetées dans le bassin de récupération des eaux pluviales. Ce dispositif permet de contrôler les rejets au milieu naturel (fermeture des vannes) si une anomalie de la qualité des eaux est détectée.



Renforcement des prescriptions réglementaires de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

Renforcement des moyens de lutte contre les nuisances olfactives (article 3.2.3) :

- Une rampe anti-odeur, entretenue et utilisable à tout moment, en cas de nuisances olfactives ou de plaintes.
- Un pulvérisateur mobile pour diffusion du produit inhibiteur d'odeur dans les zones faisant l'objet de plaintes de nuisances olfactives récurrentes.



Renforcement des prescriptions réglementaires de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

Stockage des déchets d'amiante lié (Annexe IV):

► Modification des conditions de stockage

- Mise en place de casier spécifique ;
- Couverture quotidienne après apport des déchets ;
- Couverture définitive après l'exploitation ;
- Système de récupération des lixiviats.

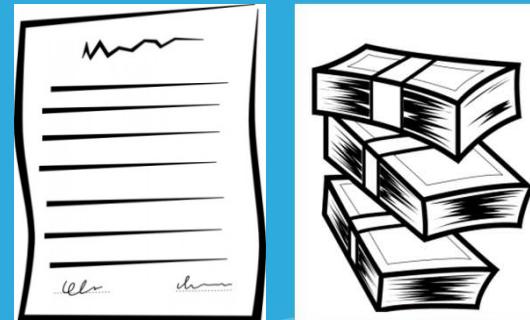


Renforcements des prescriptions générales réglementaires effectués sur l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

Mise à jour des garanties financières (article 1.2) :

Les garanties financières permettent, en cas de défaillance de l'exploitant la prise en charge des frais occasionnés par les travaux permettant :

- la surveillance du site ;
- les interventions en cas d'accident susceptible d'affecter l'environnement ou de pollution ;
- le réaménagement du site pendant et après l'exploitation ;
- la surveillance et le maintien en sécurité de l'installation en cas d'évènement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement.



Perspectives d'évolution de l'arrêté d'autorisation de l'ISD de Gadji

- **Evolution réglementaire métropolitaine :**

L'arrêté métropolitain du 15/02/16 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux remplace l'arrêté modifié du 09/09/97 sur lequel les prescriptions actuelles relatives à l'ISD de Gadji sont basées

- L'arrêté modifié de l'ISD de Gadji sera de nouveau modifié en 2016 afin de :
 - s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires métropolitaines
 - tenir compte des résultats de l'étude environnementale autour de l'ISD de Gadji

MERCI DE VOTRE ATTENTION